

Liberté

LIBERTÉ
ART & POLITIQUE

Le dix-huitième chameau

Robert Richard

Volume 49, Number 3 (277), 2007

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/34656ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print)

1923-0915 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Richard, R. (2007). Le dix-huitième chameau. *Liberté*, 49(3), 114–117.

Tous droits réservés © Collectif Liberté, 2007

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Le dix-huitième chameau

Robert Richard

Qu'est-ce que la littérature? À quoi la littérature peut-elle bien servir dans notre monde tout tourné vers la technologie? La littérature ne serait-elle que le «repos du guerrier»? Après une rude journée sur le parquet de la Bourse, on se perd dans un bon bouquin? Douceur de vivre. Détente. Rêverie. Oisiveté. Gustave Flaubert, Marcel Proust, Thomas Bernhard, Marie-Claire Blais, Guy Vanderhaeghe — autant de parfums qu'on hume en passant. Oui, c'est parfois cela, la littérature, du moins pour le lecteur. Barthes aurait parlé de plaisir. Contentement. Plénitude. Sphéricité. Mais ayons tout de même l'audace de protester : une œuvre littéraire, ce n'est pas que cela! C'est aussi l'ombre portée de la jouissance (Barthes encore). Ou si vous voulez : le vertige du social, le politique pur, l'ombilic de la Cité. Un petit conte arabe nous en parle, justement. Il raconte la fiction comme fondement et le fondement comme fiction. Il a pour titre *Le dix-huitième chameau*.

Un vieillard est allongé sur son lit de mort. Bien qu'il vive ses derniers instants sur Terre, l'homme est serein, car il laisse derrière lui un héritage considérable à ses trois fils : dix-sept chameaux. Ce n'est pas rien. Il aura été utile. Il aura accompli son destin. Sa sérénité, toutefois, est quelque peu entachée par un petit doute qui subsiste. Car l'homme est pieux, et connaît sur le bout du doigt les prescriptions du Coran sur les successions. L'aîné, dit l'intraitable loi sainte, a droit à la moitié du troupeau, le cadet au tiers, et le benjamin au neuvième. L'homme entrevoit déjà le carnage qui ne manquera pas de se produire après sa mort — les animaux qu'on va devoir abattre, les carcasses qu'on va débiter sur la place publique pour que soit respectée la lettre du Coran. La succession détruite, réduite à néant. Toute une vie pour en arriver à ça!

Mais voici que le voisin se présente dans la maison du mourant. Question de faire ses adieux. En apercevant son vieil ami, le mourant a une idée : il demande à celui qui, dans le temps, fut aussi un rival, de lui prêter un chameau. Ce sera le dix-huitième chameau, s'ajoutant au troupeau que possède déjà le moribond. Fort de cette nouvelle acquisition, l'homme procède à la répartition de ses biens. Comme l'ordonne le Coran, il donne la moitié des dix-huit chameaux à l'aîné, puis le tiers au cadet, enfin le neuvième au benjamin. Faisons le calcul : $9 + 6 + 2 \dots$ dix-sept ! À bout de forces, mais heureux, le vieillard rend à son voisin le dix-huitième chameau. Il a accompli son devoir. Il peut maintenant mourir en paix.

Ce petit conte me paraît comporter un enseignement sur deux plans.

On y apprend, en premier lieu, que la Cité — *politéia* ou constitution — repose sur une fiction à laquelle les citoyens prêtent une foi, librement consentie. Dans le conte, *tous* agissent *comme si* le vieillard possédait *réellement* dix-huit chameaux. C'est ce « comme si » qui permet au social de fonctionner sans trop d'effusion de sang. Il y aurait donc, à la base du social, un contrat, une convention — une fiction — à laquelle adhèrent des sujets politiques.

S'agit-il de cette sorte d'« horizon commun » dont parle un Charles Taylor, par exemple ? Oui et non. Dans le cas qui nous préoccupe ici, l'horizon n'a finalement rien d'une commune mesure, susceptible de s'imposer à tous, du fait que tous la jugent « raisonnable ». Pour que cela puisse être, pour que tous puissent se trouver d'un même avis sur ce qui relève et sur ce qui ne relève pas du raisonnable, il faut une entente *déjà* existante — ce qui ne fait que repousser le problème. L'horizon dont il est question ici sera plutôt ce qui se présente comme étant inadmissible, impensable, voire inacceptable — comme si cet horizon était le produit, pour ainsi dire, d'un *envahisseur*. Cela se présente comme par effraction, interrompant le cours du monde. Pour toutes ces raisons, l'horizon paraîtra « incroyable ». C'est la goutte qui fait déborder le vase. D'où un horizon qui se donne et se vit comme étant de l'ordre de la *fiction*, au sens fort de ce mot.

Aussi bien dire que c'est l'«excès» ou l'«excessif» qui fonde le social. Au commencement était le débordement, pourrait-on dire en adoptant l'accent biblique de circonstance. Après tout, le Verbe (langue, poésie, art), c'est ce qui est *en excès* ou toujours *en trop* par rapport au monde. Il atteste la présence du sujet ou de la subjectivité au sein d'un monde d'objets, un monde «objectif», qui pourrait bien se passer de toute présence d'un sujet. C'est donc ce débordement initial qui, réactivé à l'occasion de tel roman ou de tel poème, constitue l'élément soudeur du social. Alors... la poésie ou l'art en général comme ombilic de la Cité? Eh bien, oui. Point de salut hors l'écriture, point de social hors cette dimension «excessive» sans cesse revisitée, sans cesse renouvelée par l'art!

Revenons maintenant à notre petit conte, pour y lire le second volet de son enseignement. Le dix-huitième chameau, on l'aura remarqué, est emprunté à un *étranger*: il s'agit du voisin qui n'est pas de la famille. Je traduis: la loi fondatrice du social n'est jamais le fait de la tribu immédiate, elle ne tire pas son origine de la communauté dont elle est l'instance rectrice. Autre façon de dire l'«excès» et de dire pourquoi il est nécessaire que l'«excès» existe: la loi est toujours le fait de l'*étranger*, de celui qui n'est pas d'ici. C'est d'ailleurs pour cela qu'elle sera perçue comme inadmissible, comme inacceptable, comme étant l'œuvre de l'«envahisseur». Sans l'étranger, sans «excès» par rapport à ce qui est familier, pas de contrat social. Hors l'étranger, point de salut! J'insiste: issue de l'Étranger (utilisons la capitale), cette loi est elle-même Étrange... autant dire qu'elle est «incroyable».

En d'autres termes, liée à la question de l'altérité, la loi relève toujours de ce qui, en l'homme, lui échappe, lui fait défaut, l'étonne (au sens fort) par-delà ses réalités quotidiennes...

Bref, nous voici revenus dans la zone de l'écriture et de la poésie. De la littérature comme espace irréductible au connu et au connaissable, comme espace libre, comme espace de la mesure en l'homme.

En ce début de troisième millénaire, un mélange sans précédent des peuples à travers le monde s'annonce. Saura-t-on pour autant en faire le millénaire du «dix-huitième chameau»? Il nous

faudra alors, d'une façon ou d'une autre, lier la question de la loi à celle de l'altérité (ce qu'on n'a pas encore commencé de faire). Le libéralisme croit que la loi doit être le fait des hommes et des femmes délibérant entre eux — ce qui veut dire qu'elle serait produite par « nous ». Ce que j'avance ici, à partir du petit conte arabe, témoigne d'une tout autre dynamique. La loi est et ne peut être que la loi de l'Autre, mais de l'Autre tel qu'il figure *en chacun de nous*. « Place à la magie », disait Paul-Émile Borduas. Je dirais plus simplement : place à la création !